

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1117S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°142

1 euro

mai-juin 2014

Déposé le 19/ 06/ 14.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des syndiqués (congrès départemental) du SNUDI-FO des Bouches du Rhône du mercredi 11 juin 2014



► **Plus de soixante adhérents** se sont réunis pour cette assemblée générale, participation témoignant du développement du SNUDI-FO 13.

► **Un rapport de Franck Neff**, secrétaire départemental, a introduit la discussion. Il a rappelé le contexte général de mesures contraires aux intérêts des salariés, détaillant les contre-réformes à l'œuvre dans l'Education Nationale. Il a informé sur l'activité de la section et de ses délégués, soulignant l'enjeu de l'indépendance et de la construction à poursuivre du SNUDI-FO 13.

► **Lors du débat, les interventions des participants** ont posé les problèmes rencontrés au quotidien, affiné les revendications, soulevé des points d'organisation du syndicat à améliorer, ... Et parmi les points abordés : loi d'orientation et décret rythmes scolaires et leurs conséquences, formation m@gistere, questions salariales et indemnités, carte scolaire, laïcité, directeurs d'école, action du syndicat, ...

► **Les interventions de nos invités** ont été écoutées avec intérêt : René Sale, secrétaire adjoint de l'**Union Départementale des syndicats FO 13** a donné des éléments au plan interprofessionnel ; Robert Peinado, secrétaire de la **Fédération de l'enseignement FO 13** a illustré la situation dans d'autres secteurs de l'Education Nationale et mis l'accent sur l'entraide fédérale pour les prochaines élections professionnelles ; et Sauveur D'Anna, **secrétaire du SNETAA-FO Aix-Marseille** a fait part d'informations sur les SEGPA.



► Un buffet convivial a été apprécié à la pause de mi-journée.

► **Jean-Philippe Blondel, trésorier départemental**, a informé avec précision sur les finances du syndicat. La commission de contrôle des comptes a donné quitus pour l'exercice comptable 2013. Le maintien de l'actuel barème de cotisation a été retenu.



► **Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie** ont été adoptés. **Une résolution revendicative**, mandat du syndicat pour l'année à venir, amendée à partir des propositions des participants a été adoptée à l'unanimité.

► **L'organisation du syndicat** a été débattue. Des **délégués de secteur** sont intervenus à partir de leur activité. Dans l'objectif d'améliorer l'information et le contact direct avec les syndiqués et les collègues, et de préparer la campagne des élections professionnelles de fin 2014. Un **nouveau conseil syndical** a été élu avec quatre nouveaux camarades.

En conclusion, cette Assemblée Générale, centrée sur l'indépendance et les revendications, a travaillé pour renforcer et préciser la mobilisation du SNUDI-FO 13 pour la défense des revendications collectives comme des dossiers individuels. Et elle a réaffirmé la volonté de développement du SNUDI-FO 13.



Résolution revendicative adoptée

• Abandon du pacte de responsabilité

Avec la confédération FO, l'AG du SNUDI-FO 13 condamne le Pacte de responsabilité (41 milliards d'euros supplémentaires aux patrons pour faire baisser le « coût du travail ») et les 50 milliards d'euros de coupes budgétaires (19 milliards dans les dépenses de l'état, 10 sur le budget des collectivités territoriales, 21 sur la sécu) avec toutes les conséquences désastreuses pour les services publics, la sécurité sociale et les personnels. Elle réaffirme toutes les revendications salariales.

• Réforme territoriale

L'AG du SNUDI-FO 13 condamne la « réforme territoriale » présentée au conseil des ministres le 14 mai, pour être soumis à l'Assemblée Nationale dès juillet. Son objectif affiché par le Président de la République est de "réduire le mille feuille administratif", mais en réalité, il remet en cause les fondements institutionnels de la République : communes, départements, nation. Son unique objectif est de faire des économies (18 à 25 Mds par an affichés en plus des 11 Mds déjà supprimés aux collectivités entre 2015 et 2017) avec la suppression de services publics et de milliers d'emplois publics. Elle remet en cause l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité des droits.

La volonté de remettre en cause immédiatement les prérogatives des échelons départementaux et à très court terme l'existence même des départements menace la gestion départementale des instituteurs et P.E. et les garanties statutaires qui s'y rattachent.

Le SNUDI-FO 13 se déclare prêt à répondre à l'appel du syndicat national à participer à toute mobilisation d'envergure initiée par la confédération, destinée à mettre en échec le projet du Président de la République et son gouvernement.

• Circulaire de rentrée

L'AG dénonce la circulaire de rentrée qui s'inscrit totalement dans la « république des territoires » et des partenariats avec les collectivités territoriales destructeurs du statut de fonctionnaires d'Etat de tous les personnels et de la liberté pédagogique.

Elle se félicite de la position du syndicat national (BN des 5 et 6 juin) de n'accepter aucun diagnostic partagé avec le ministre dans le cadre des groupes de travail sur les métiers et les parcours professionnels qui prévoient la remise en cause des SEGPA et des RASED au profit de dispositif du type « pôle ressource », l'annualisation des obligations de services des CPC, l'augmentation du temps de services des enseignants spécialisés et la diminution de leur rémunération avec la diminution de leurs indemnités et d'opposer, pour chaque catégorie, la plate forme revendicative adoptée par le Conseil national des 8 et 9 avril 2014.

Le SNUDI-FO rappelle son opposition à l'annualisation du temps de travail des personnels, en particulier celui des Titulaires Remplaçants et des collègues sur postes fractionnés, inévitablement induite par la territorialisation de l'école.

• Réforme des rythmes scolaires et décrets Peillon Hamon : le dossier n'est pas clos !

L'AG réaffirme les revendications d'abrogation de la loi Peillon de « refondation de l'école » et des décrets Peillon et Hamon de « modification des rythmes scolaires ». Le décret Hamon, annoncé comme un « assouplissement du cadre réglementaire des rythmes », poursuit celui de son prédécesseur et aggrave la situation des enseignants.

Il permet en effet que chaque maire définisse de manière dérogatoire la durée de chaque journée, de chaque semaine et remette en cause le calendrier national des congés scolaires. Il offre donc la possibilité aux élus locaux de définir les obligations de services des enseignants, commune par commune. C'est le démantèlement de nos obligations de service, l'éclatement de notre statut et des garanties afférentes pour les adapter à l'école des territoires !

Les enseignants se sont mobilisés à l'appel de leurs syndicats avec les agents territoriaux et les parents pour exiger la suspension immédiate de la réforme et l'abrogation du décret. Le SNUDI-FO 13 a pris toute sa place pour informer et mobiliser les enseignants, en particulier dans les grèves des 14 novembre et 5 décembre 2013.

L'AG regrette que depuis la rentrée de janvier, aucune initiative nationale n'ait été proposée.

Les enseignants sollicités signent massivement la pétition nationale contre les décrets ou les adresses aux maires pour qu'ils n'appliquent pas la réforme à la rentrée. A Aix, une adresse au maire a été signée par 350 enseignants dans 45 écoles sur 74 et par 500 parents sur seulement 4 groupes scolaires. A Arles, 1810 enseignants, parents et agents territoriaux ont signé une pétition au maire.

L'AG constate par ailleurs que le décret Hamon a reçu le vote contre de FO, de la FSU, de la CGT et de SUD (UNSA et CFDT s'abstenant) tant au CTM qu'au CSE du 5 mai. Dans le même temps, des milliers de maires ont refusé de rendre les projets aux DASEN à la date du 6 juin.

N'en déplaise à l'UNSA qui s'est toujours prononcée pour la réforme et les décrets ministériels et dont la déclaration au CTA de vendredi a été un plaidoyer pour intensifier les réformes conformément aux termes de la loi d'orientation qui devrait être approfondie pour « se libérer des archaïsmes et des conservatismes, notamment du fétichisme disciplinaire et créer une véritable école de la bienveillance et de la réussite pour tous, une école inclusive » ;

n'en déplaise à la FSU qui pense que le dossier est clos : « Nous sommes fonctionnaires, nous avons combattu cette réforme. Nous n'y reviendrons pas. », « Il faudra bien à un moment donné que l'Etat impose à la ville de s'occuper de ses écoles... » (conférence de presse du jeudi 5 juin devant l'école Gillibert), position réitérée dans sa déclaration le lendemain en CTA où elle a fustigé l'attitude de « certains maires » qui prennent en otage les enfants, les enseignants et les usagers ;

les enseignants ne veulent pas de ces décrets, ils le disent et attendent une initiative des organisations syndicales.

Ainsi, l'AG approuve totalement les termes de la déclaration commune de l'interfédérale nationale FNEC FP-FO, SPS-FO, CGT-Educ'Action, CGT services publics, SUD-éducation, SUD Collectivités Territoriales et FAEN "Rythmes scolaires: le dossier n'est pas clos" et l'appel lancé à manifester courant juin pour l'abrogation des décrets Peillon et Hamon. La date du 18 est proposée suite à des initiatives pour un rassemblement de la région parisienne devant le ministère.

L'AG décide :

- de continuer à diffuser largement cette déclaration
- de proposer, avec la FNEC FP FO 13, aux organisations syndicales enseignantes, invitées à une inter fédérale départementale, d'appeler ensemble à un rassemblement devant l'IA (ou la préfecture) le 18 juin pour porter la revendication de suspension immédiate et d'abrogation du décret,
- d'appeler les enseignants à participer massivement à ce rassemblement et à y inviter agents territoriaux et parents de leur école
- de poursuivre les démarches engagées en direction des maires pour qu'ils n'appliquent pas la réforme.



• Laïcité

L'AG du SNUDI-FO 13 réaffirme le principe « Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée » et continue de revendiquer l'abrogation de la loi Debré qui permet de détourner près de 10 milliards d'euros à l'école privée.

L'AG attire l'attention sur le fait que le gouvernement accentue la concurrence avec l'enseignement privé en le laissant libre de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires qui va désorganiser l'école de la République.

L'AG dénonce la non exigence par les textes du caractère laïque des associations et intervenants dans les activités périscolaires, raison supplémentaire de revendiquer l'abrogation de la réforme Peillon-Hamon

• 115 postes pour le département pour 1700 élèves supplémentaires attendus !

La préparation de la prochaine rentrée scolaire est marquée par la territorialisation de l'école et le pacte de responsabilité.

Les effectifs par classe vont encore augmenter. Les postes de remplaçants, ou de RASED supprimés ces dernières années ne sont pas rétablis.

Dans notre département, la dotation de 115 postes et les choix départementaux (15 postes pour le plan urgence sur Marseille, 25 postes pour accompagner les décharges zone ECLAIR classée REP+, 10 postes PARE régularisés, 15 postes ASH divers) ne permettent pas de répondre aux besoins des écoles et des collègues.

L'AG dénonce en particulier le manque criant de remplaçants (exemple d'absences non remplacées) et la situation faite aux Brigades Formation, versées à la brigade remplacement et envoyées parfois extrêmement loin de leur domicile.

Le SNUDI-FO continue à défendre les dossiers des écoles et des collègues.

Concernant la situation des écoles de Marseille 3^{ème} arrondissement.

L'AG 13 apporte tout son soutien aux revendications exprimées par les parents d'élèves et les enseignants des écoles National et Busserade ainsi que d'autres écoles du secteur, confrontés à des problèmes de locaux et d'effectifs.

Dans ce secteur non seulement les ouvertures sont insuffisantes mais elles ne peuvent se faire faute de locaux !

Le syndicat est intervenu auprès du DASEN pour qu'il intervienne afin que la sécurité et un environnement correct soient assurés aux élèves et aux personnels, et pour la création de classes pour abaisser les effectifs. Il est intervenu auprès de la mairie pour demander la mise en place d'un réel plan d'urgence pour les écoles de ce secteur, garantissant une rentrée 2014 dans des conditions décentes.

L'AG mandate la déléguée de ce secteur pour continuer à être présente et à intervenir aux côtés des personnels dans les AG, les délégations et dans les manifestations pour appuyer ces revendications et le bureau pour intervenir si nécessaire.

• Mouvement des personnels

L'AG revendique :

- un barème plus juste, centré sur l'AGS et contre l'inflation des points de majoration, génératrice d'inégalités
- la suppression des postes réservés et fléchés
- le retour à des zones plus restreintes pour les personnels brigades de formation continue
- un groupe de travail et une CAPD pour chaque phase du mouvement, pour que les représentants du personnel puissent jouer leur rôle de contrôle et vérification
- la publication de tous les postes et fractions disponibles pour la deuxième phase (TP informatisé)
- une troisième phase manuelle d'affectation respectant les barèmes, sous contrôle des représentants des personnels.

• Droit syndical

L'AG confirme sa condamnation du « dialogue social » tel qu'institué par les accords de Bercy qui visent à remplacer les intérêts particuliers des salariés par les « intérêts généraux ». Elle revendique le respect du droit syndical et du droit de grève, mis à mal pour les enseignants du premier degré par la mise en place du "service minimum d'accueil".

Elle mandate les instances du SNUDI-FO 13 pour mener toute intervention nécessaire à faire respecter les droits inscrits dans les textes pour la totalité des heures d'information syndicale (12 h annuelles), les autorisations d'absence pour instances syndicales, les autorisations pour la formation syndicale.

• Les élections paritaires de décembre 2014

L'AG souligne l'importance des élections paritaires de décembre 2014. La progression de notre section, en audience et en nombre d'adhérents, nous permet d'envisager l'obtention d'un deuxième élu.

Cela nécessite un plan d'organisation précis d'organisation de la section et de la campagne en associant le maximum de syndiqués en partant du bureau, des délégués de secteur et du conseil syndical.

L'AG mandate le bureau et le conseil syndical pour l'élaborer et le suivre.

• En conclusion, indépendance syndicale, la défense des revendications et la construction du syndicat.

L'AG réaffirme :

- le principe d'indépendance du SNUDI-FO 13, préservant notre liberté de revendiquer, de jouer notre rôle de syndicat, de porter les revendications et de refuser toute forme de cogestion.
- la nécessité de définir précisément les revendications et de tout mettre en œuvre pour les défendre en cherchant, chaque fois que possible, la réalisation de l'unité syndicale, au plan local, comme au plan national en lien avec la confédération FO et la fédération FO des fonctionnaires, la fédération de l'enseignement FO et le SNUDI-FO.
- la nécessité de poursuivre le travail de développement du syndicat pour accroître son efficacité.

L'Assemblée Générale mandate le conseil syndical et le bureau pour mettre en œuvre l'action de défense des revendications individuelles et collectives et de construction du syndicat.

Cette résolution constitue la base du mandat du SNUDI-FO 13 pour l'année à venir.

Adopté à l'unanimité



Sommaire :
P 1 : Compte-rendu ;
P 2 et 3 : Résolution revendicative ;
P 4 : motion Risso, adhésion

Adresse au ministre en défense de notre collègue Jacques Risso

Monsieur le ministre,

L'Assemblée Générale du SNUDI-FO des Bouches du Rhône, réunie ce jour, vous demande d'intervenir afin que les engagements pris pour la levée des sanctions à l'encontre de notre collègue Jacques Risso, directeur d'école à Rustrel dans le Vaucluse, soient tenus.

Nous vous demandons que notre collègue soit maintenu dans son emploi de directeur et que soient retirés les vœux attribués d'office par le DASEN du Vaucluse, conformément à l'avis de la CAPD qui s'est prononcé dans ce sens.

Par ailleurs, notre Assemblée Générale exprime sa profonde inquiétude et sa vive protestation devant la mise en examen de la secrétaire départementale de la FNEC-FP-FO et du secrétaire du SNUDI-FO du Vaucluse. Elle soutient totalement ces responsables syndicaux FO et estime qu'il s'agit d'une mise en cause inacceptable du droit syndical. Elle considère que cette mise en examen doit être annulée sans délai.

Motion votée à l'unanimité de l'assemblée générale du SNUDI-FO 13, Marseille, le 11 juin 2014.



**Si ce n'est déjà fait ...
renouvelez votre adhésion pour la carte 2014 !**

**SNUDI-FO 13 Carte 2014
(Année scolaire 2013 - 2014)**

Bulletin d'adhésion

**(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales**

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité Stagiaire : 75 € M2 : 40 € Retraité : 75 € EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :

Fonction, Ecole :

.....à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

**Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2014
vous sera adressé début 2015.**